

Saint-Esprit, le 31 octobre 2022

Transmis par courriel à : dq@val-des-lacs.ca
Copie conforme à : normandbech@gmail.com

Madame Caroline Champoux
Directrice Générale – Greffière
Municipalité de Val-des-Lacs
349, chemin Val-des-Lacs
Val-des-Lacs (Québec) J0T 2P0

Projet : Réfection du barrage X0005370
Objet : Proposition de services professionnels – Révision 1
N/Réf. : MVLA-2201

Madame Champoux,

Tel que discuté les 8 septembre et 24 octobre derniers, suite à des infiltrations d'eau, vous souhaitez procéder à des travaux de réfection du barrage X0005370 situé à Val-des-Lacs. Il nous fait donc plaisir de vous soumettre, par la présente, notre offre de services professionnels en ingénierie pour la préparation des études préliminaires, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux.

SERVICES À RÉALISER

Les services professionnels suivants seront rendus dans le cadre du présent mandat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux selon les descriptions des activités du barème de l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG) 2021 pour les articles 2.2.3 « Plans et devis préliminaires », 2.2.4 « Plans et devis définitifs », 2.2.5.1 « Services rendus au bureau » et 2.2.6.1 « Services rendus durant la construction » :

Volet 1 : Plans et devis

- Collecte des données de la Municipalité, incluant les matrices graphiques, les études d'ingénierie de concept antérieur, les études hydrauliques, l'ortho-photo des lieux, les données lidar, les normes graphiques, etc.;
- Inspection visuelle du barrage;
- Relevé d'arpentage complet des lieux;
- Réalisation de l'étude géotechnique;
- Réalisation d'un inventaire faune et flore avec biologiste;
- Évaluation des différentes options et préparation des estimations budgétaires;
- Préparation des plans et devis, en respect des normes sur la loi sur la sécurité des barrages et règles de l'art (CCDG, étude de laboratoire, BNQ);
- Préparation d'un échancier des travaux;
- Demande d'autorisation des travaux à la Direction de la sécurité des barrages (DSB);

- Demande d'autorisation des travaux au ministère de l'Environnement (MELCC);
- Assistance pour vérification de l'admissibilité à la subvention du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);
- Assistance technique lors de la période d'appel d'offres (réponses aux questions et préparation d'addenda(s), si requis);
- Analyse des soumissions avec rapport de recommandations;
- Préparation des plans et devis pour construction.

Volet 2 : Surveillance bureau des travaux

La surveillance bureau des travaux comprend, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- Réunion de démarrage incluant la rédaction et la distribution du procès-verbal de la rencontre;
- Coordination et approbation des dessins d'atelier et des documents administratifs reçus de l'entrepreneur général;
- Préparation des directives de changement, incluant l'ingénierie nécessaire;
- Recommandation de paiement à l'entrepreneur;
- Réception des travaux;
- Préparation des plans finaux géoréférencés en formats dwg et PDF, signés et scellés, représentant l'intégration complète de la conception initiale et de tous les changements ou modifications apportés à cette conception au cours de la construction, de la fabrication ou de l'installation.

Volet 3 : Surveillance chantier des travaux

La surveillance chantier des travaux comprend, sans s'y limiter, les activités suivantes, en respect des normes du guide de surveillance du MTQ :

- Surveillance en chantier par un technicien;
- Vérification de la qualité et de la conformité aux plans et devis;
- Rapport de visite;
- Prise de photos et préparation d'un rapport photographique des activités au chantier;
- Prise de mesures;
- Relevé des quantités;
- Rédaction et gestion du suivi des mémorandums;
- Coordination avec le laboratoire de chantier pour le contrôle qualitatif des matériaux.

SERVICES EXCLUS

Les services suivants sont exclus de l'offre de services :

- Le contrôle des matériaux en chantier (laboratoire);
- Le coût des autorisations et permis;
- Les services d'impression et/ou de reprographie autres que ceux prévus au mandat;
- La bathymétrie;
- Les services de messagerie autres que ceux prévus au mandat;
- Toutes autres études ou services requis non spécifiés par la présente.

Si certains services non inclus devenaient requis, ils pourraient être facturés à taux horaire ou selon toute autre entente.

Fonction	Expérience	Tarifcation
Ingénieur principal	20 ans et plus	155 \$/heure
Ingénieur senior	11 à 20 ans	145 \$/heure
Ingénieur intermédiaire	4 à 10 ans	120 \$/heure
Ingénieur junior	0 à 3 ans	100 \$/heure
Technicien senior	11 ans et plus	110 \$/heure
Technicien intermédiaire	4 à 10 ans	95 \$/heure
Technicien junior	0 à 3 ans	75 \$/heure
Personnel auxiliaire		50 \$/heure

DOCUMENTS LIVRABLES

Les documents suivants seront remis en cours de projet en format numérique (PDF) :

Volet 1 : Plans, devis, estimation et appel d'offres

- Le relevé des lieux;
- L'analyse des études antérieures avec les recommandations;
- L'estimation des coûts;
- Les plans et devis pour soumission;
- La demande d'autorisation à la DSB;
- Les addendas produits lors de la période de soumission;
- L'analyse des soumissions avec recommandations;
- Les plans émis pour construction, incluant cinq (5) copies papier.

Volets 2 et 3 : Surveillance des travaux

- Dessins d'atelier approuvés;
- Les procès-verbaux des réunions de chantier;
- Les directives de changements;
- Les rapports journaliers de chantier;
- Les mémos de chantier;
- Les recommandations de paiement avec l'ensemble des pièces justificatives;
- Les certificats de réception finale et provisoire;
- Les plans finaux.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Afin de mener à bien le mandat, les activités suivantes sont proposées :

Activité	Budget	Description
Volet 1 : Plans et devis		
100	880,00 \$	Démarrage du projet, incluant l'inspection visuelle du barrage
200	1 200,00 \$	Relevé d'arpentage
300	19 900,00 \$	Étude géotechnique et biologiste
400	4 250,00 \$	Estimation des coûts
500	12 900,00 \$	Préparation des plans et devis
600	2 200,00 \$	Demande d'autorisation des travaux à la DSB
700	1 100,00 \$	Gestion de l'appel d'offres
800	4 400,00 \$	Demande d'autorisation des travaux au MELCC
900	2 200,00 \$	Assistance pour admissibilité à la subvention du PAFMAN
Volet 2 : Surveillance bureau des travaux		
1000	5 500,00 \$	Surveillance bureau des travaux
Volet 3 : Surveillance chantier des travaux		
1100	11 250,00 \$	Surveillance chantier (15 jours @ 750 \$/jour)
Total	65 780,00 \$	

Les activités 100 à 1000 seront réalisées sous forme forfaitaire. La surveillance de chantier sera facturée en fonction des besoins réels, selon le prix unitaire.

Il est donc possible de prévoir un total de **65 780 \$**, avant les taxes applicables, en honoraires professionnels pour la réalisation de ce mandat.

Les frais de déplacement sont inclus au montant des activités prévues pour la réalisation de ce mandat.

ÉCHÉANCIER

L'équipe de travail s'engage à entreprendre le mandat dans les deux (2) semaines suivant la réception du bon de commande.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Une facture émise par la firme **Parallèle 54 Expert-Conseil inc.**, en fonction d'un décompte progressif de l'avancement du projet, sera soumise pour approbation à la fin de chaque mois.

Les conditions générales présentées à l'annexe A font partie intégrante de la présente offre de services professionnels.

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous assure de notre disposition à vous fournir toutes informations additionnelles à votre demande.

Si le tout vous convient, veuillez nous retourner une copie signée de la présente offre de services ainsi qu'un bon de commande approuvé ou une résolution entérinée par le conseil municipal.

Veuillez recevoir, madame Champoux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Philippe Barcelo, ing., M.ing., MBA
Vice-président – Infrastructures
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.

Signature : _____

Caroline Champoux

Date : _____

ANNEXE A

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les dépenses au coûtant chargées par l'Expert-Conseil (**Parallèle 54 Expert-Conseil inc.**) comprennent les frais de déplacement, les coûts d'impression des plans et des rapports, les coûts de communication, les frais de poste, ainsi que tous les autres coûts afférents et dépenses directes occasionnées par la prestation des services rendus au Client. Les frais de déplacement sont chargés à 0,60 \$/km. (Si spécifié dans l'offre de services)

À moins qu'il ne soit autrement spécifié et convenu mutuellement entre les parties, le Client convient que la responsabilité civile et professionnelle et les obligations de l'Expert-Conseil ne sauraient, en aucun cas, excéder la somme des honoraires payés par le Client à l'Expert-Conseil pour les services rendus.

Il est entendu que si l'Expert-Conseil, ou un de ses représentants, est demandé par un ordre de la cour (subpoena) ou soit par le Client, ses procureurs, avocats ou représentants pour aller déposer son rapport, ou pour toute autre raison, ou encore pour témoigner sur quoi que ce soit, il sera alors facturé au Client des honoraires selon les taux horaires et les dépenses du décret de l'Association des Firmes de génie-Conseil (AFG).

Advenant que le Client doive suspendre les services de l'Expert-Conseil, en tout ou en partie, ou mettre fin prématurément au mandat accordé à l'Expert-Conseil, la date effective de la suspension ou de la terminaison prématurée du mandat sera d'un (1) jour ouvrable après la réception d'un avis écrit en ce sens du Client ou de toute autre période convenue par écrit d'un accord mutuel des parties.

Il est entendu que le Client doit acquitter intégralement les factures dans les trente (30) jours suivant la réception de celles-ci. Après ce délai, le Client convient que des frais d'administration de 24 % l'an, soit 2 % mensuellement, non composés, lui seront alors facturés sur la balance du montant qu'il doit à l'Expert-Conseil.

IMPORTANT

Dans le cas d'un contrat de prêt de personnel, il est formellement interdit au client de solliciter et d'embaucher le candidat, et ce, pendant la durée du contrat et pour une période d'un (1) an suivant la fin des services reçus. Le cas échéant, si le client contrevenait à cette clause de **non-sollicitation de personnel**, une pénalité correspondant à une année complète de salaire du candidat concerné serait alors appliquée de façon juste en compensation des pertes et inconvénients encourus par P54.

Cette offre est valide pour une durée de 90 jours.

IMPRESSION DE DOCUMENTS ET PLANS

TARIFICATION 2022

DIMENSION DES DOCUMENTS	IMPRESSION NOIR ET BLANC	IMPRESSION COULEUR
8 ½ x 11	0,10 \$	0,20 \$
8 ½ x 14	0,12 \$	0,25 \$
11 x 17	0,18 \$	0,35 \$
Feuille de plans	0,50 \$ / pi ca	1,05 \$ / pi ca